

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 10-02 du 8 décembre 2022

### DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE D'ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE N°10-06 DU 15 SEPTEMBRE 2022 RELATIVE À LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « CENTRE DU THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ - AUGUSTE BOAL ».

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'étude de l'UNESCO, en date de 2015, l'éducation sexuelle complète : une étude mondiale 2015,

Vu la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030,

Vu l'appel à projets publié par le Conseil Départemental le 27 avril 2022 « Interventions collectives pour accompagner les pré-adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance dans leurs réflexions concernant la vie affective, relationnelle et sexuelle, selon des modalités adaptées à leur âge et à leur parcours »,

Vu l'appel à projets « Pour que les parcours de soins des jeunes soient aussi simples qu'un jeu d'enfant » publié par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et développement, dont le Département est lauréat ;

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la rectification de la délibération de la commission permanente n°10-06 du 15 septembre 2022 en remplaçant le montant de la subvention de 9 362 euros par le montant de 9 632 euros attribué à l'association « Centre du théâtre de l'Opprimé » ;

- PRÉCISE que les autres éléments de la délibération initiale restent inchangés ;

- APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'association ci-dessus mentionnée, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*